

Rue Prosper Lofficial – Montfaucon-Montigné Retour suite consultation du 5 au 19 mars 2021

Préambule / les enjeux de l'aménagement :

- **Sécurisation et embellissement**

Ces futurs travaux de réhabilitation qui interviendront avant l'été 2021 s'insèrent dans une vision plus globale d'embellissement et de mise en valeur d'une des principales rues de Montfaucon-Montigné. Il s'agit notamment de sécuriser ce tronçon en s'attaquant à la vitesse parfois excessive des automobilistes tout en favorisant l'accessibilité des piétons et passants. Il était également important de conserver à minima une capacité de stationnement suffisante.

- **Privilégier et sécuriser la place des piétons et des vélos, au quotidien**

La mobilité douce est un autre axe d'engagement de la collectivité de Sèvremoine. L'opportunité d'intégrer une piste cyclable a été étudié. Sur cette portion de rue, compte tenu de l'espace disponible entre le bâti, les vélos ne peuvent être intégrés en toute sécurité. Toutefois, nous sommes parvenus à rétablir une continuité piétonne des deux côtés de la rue.

Le bilan des échanges et réponses aux avis formulés :

Sur le sujet de la circulation des piétons, nous avons eu plusieurs suggestions :

- Rue Victor Grégoire notamment, nous avons été questionnés sur la possibilité d'implantation de panneaux clignotants avant le passage piétons.
⇒ Réponse : l'ensemble des passages piétons seront marqués avec des produits type résine qui permettent une meilleure durabilité du marquage et de fait une meilleure visibilité. De plus la sécurisation du passage piétons à cet endroit sera obtenue par le rétrécissement de voie qui obligera les véhicules à ralentir.
- Vous avez demandé de rétablir la continuité piétonne côté pair de la rue.
⇒ Réponse : Comme indiqué en préambule, le trottoir sera continu côtés pair et impair de la rue.
- Nous avons été interrogés sur la mise en place de dalles podotactiles devant les passages piétons.
⇒ Réponse : Des dalles podotactiles sont prévues de part et d'autre de chaque passage piéton.

Vous nous avez demandé de maintenir les plots au carrefour avec la rue de Bretagne.

- ⇒ Réponse : Les plots actuellement en place ne sont pas conformes à la réglementation pour les personnes à mobilité réduite. Ils seront remplacés par des potelets.

Concernant **les stationnements** nous avons noté votre souhait de maintenir l'offre de stationnement et d'optimiser au maximum le nombre de places de stationnement.

- Rue de la Gabelle notamment, nous avons questionné sur la possibilité de rajouter une place de stationnement.
⇒ Réponse : Dans le cadre d'un aménagement neuf, la réglementation nous interdit de positionner une place de stationnement à moins de 5 m d'un passage piétons. Le nombre de places matérialisé sera optimisé au maximum en tenant compte de la réglementation.
- Vous nous avez proposé de rajouter des places en épis devant l'église.
⇒ Réponse : Pour ce projet de réaménagement, il a été souhaité mettre en valeur notre patrimoine et favoriser les circulations piétonnes. Pour cela, le parvis et le pourtour de l'église doivent rester « dégagés », il n'y aura pas de places de stationnement devant et autour de l'église.
- Certains d'entre vous se demandent ou ils pourront se stationner pour un dépôt rapide de courrier dans la boîte aux lettres.
⇒ Réponse : les parkings à proximité de la mairie offrent des places de stationnements de proximité.
- Beaucoup d'entre vous nous ont alerté sur les places de stationnement situées en face de l'église. Vous craignez qu'elles ne rendent délicates la circulation des poids lourds.
⇒ Réponse : Nous avons entendu vos inquiétudes, les places de stationnement ne seront pas matérialisées. Avant tout marquage définitif, un test sera réalisé pour juger de la comptabilité entre les places de stationnements et le croisement des poids lourds.

Concernant la **circulation des véhicules légers**, le ressenti de vitesses excessives est exprimé sur cette rue. Il a été demandé la mise en place d'un « plateau » ou « dos d'âne ».

- ⇒ Réponse : La mise en place de « plateau » peut engendrer des nuisances sonores pour les riverains proches. Compte tenu de la proximité du bâti dans la rue, nous n'avons pas suivi cette proposition.

Concernant **le trafic des poids lourds et engins agricoles**, nous avons noté un ressenti d'insécurité pour les piétons et un souhait de créer un sens unique de circulation pour les poids lourds.

- ⇒ Réponse : L'aménagement de la rue tel qu'il a été conçu va permettre de sécuriser les cheminements piétons. La rue est une voie départementale ayant pour vocation de supporter le trafic poids lourds dans les deux sens de circulation, il n'est pas envisageable à court terme de modifier ce principe.